

OFFRE D'EMPLOI

ANIMATEUR EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS PERISCOLAIRE H/F

Poste ouvert aux personnes titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ou non diplômées.

Pôle : services à la population

Service : service jeunesse

Type de poste : Temps Non complet entre 10 et 30 heures hebdomadaires

Localisation : Ecoles maternelles et primaires de Brignoles

Nombre de poste : 8

Descriptif de l'emploi :

Au sein du service de la jeunesse dans les écoles maternelles ou primaires vous accueillez et accompagnez les enfants pendant les temps périscolaires, accueils du matin, pause méridienne et du soir.

Missions et activités du poste :

Accueil du matin :

- Ouvrir les locaux et aménager la salle périscolaire afin de proposer aux enfants un espace adapté, ludique et sécurisé
- Préparer la collation et la proposer en libre choix
- Accueillir les enfants et réaliser le pointage en parallèle, rajouter les enfants non-inscrits.
- Accompagner les enfants dans la cour à 8h20 lorsque les enseignants sont présents au portail (pour les maternelles, ils sont pris en charge à 8h20 par les ATSEM)
- Transmettre les informations importantes aux enseignants s'il y en a
- Ranger la collation et la salle périscolaire

Temps méridien :

- Préparer son matériel
- Prendre la tablette et vérifier son fonctionnement
- Se positionner afin d'accueillir

Aménager un espace adapté et sécurisé :

➤ Aménager la salle en tenant compte de l'âge du groupe, du temps d'accueil :

- Espace aéré : petits ilots pour favoriser les petits groupes
- Privilégier les espaces au sol notamment en maternelle
- Jeux mis en place avant l'arrivée des enfants pour donner envie à l'enfant d'investir les lieux : puzzle, pâte à modeler, dessin
- Organiser différents coins : détente, jeux de construction, dinette, voiture....
- Ordonner l'espace à chaque changement d'activités (ordonner ne veut pas dire aseptiser la salle de tous les jeux mais ranger, redonner un ordre aux espaces en recréant les espaces (refaire les puzzles, remettre la dinette sur la table, remettre les voitures sur le tapis des voitures etc... et en donnant envie aux enfants d'y retourner après)

➤ Aménager les espaces temps calme :

- Dortoir : établir un plan afin de permettre aux enfants de créer du repère et de se sentir sécurisé
- Temps repos : aménager un espace avec des tapis, de la musique douce afin de créer un espace cocooning favorable à la détente et au repos des enfants
- Temps calme : aménager dans la salle des espaces en binôme autour de jeux calmes (livres, puzzles, coloriage...)

➤ Occuper l'espace extérieur :

- Des zones doivent être délimitées et votre présence ne doit pas être seulement physique mais active,
- Des jeux doivent être mis à la disposition des enfants et encadrer par vos soins (ballons, badminton, cordes à sauter...).

Les salles devront au préalable être photographiée afin de les remettre en état à l'issue de la journée ou du séjour de vacances.

Travailler en équipe :

- Participer à l'ensemble des réunions,
- Être force de propositions quant aux activités et/ ou actions éducatives,
- Savoir échanger quant aux difficultés rencontrées (organisationnelles, avec les enfants, avec un membre de l'équipe) et force de propositions pour solutionner les problématiques,
- Être en capacité d'entendre les critiques professionnelles,
- Respecter les directives de la direction quant au fonctionnement, à l'organisation de la structure,
- Être en capacité de soutenir son équipe, sa direction,
- Être en capacité de passer le relais ou de prendre le relais lorsque cela est nécessaire,
- Être solidaire et dans l'entraide.

Respecter la législation, la sécurité et l'hygiène des enfants :

➤ La législation et la sécurité :

- Avoir connaissance de la législation en vigueur des ACM
- Avoir connaissance des PAI
- Avoir connaissance de la conduite à tenir en cas d'incident, d'incendie, de confinement, d'accident et la mettre en œuvre
- Les salles doivent être aménagées afin que les enfants soient en sécurité (ex : pas de chaises retournées sur les bureaux ou tables lors de la présence des enfants)

➤ L'hygiène des enfants :

Le lavage des mains doit être réalisé régulièrement tout au long de la journée et notamment :

- Avant et après les toilettes
- Avant et après les moments de repas : collation, repas, goûter
- Après les activités salissantes et le temps de jeux libres dans la cour

En cas d'incident dans la journée :

- Veiller à ce que l'enfant soit lavé (douche) et à ce que ses habits soient changés.
- Les vêtements souillés seront mis dans un sac plastique et dans le sac de l'enfant s'il n'y a pas de possibilité de les laver en machine

Propreté des locaux et du matériel :

- Désinfection et lavage des tables de manières régulières dans la journée
- Nettoyage des sanitaires 2/3 fois dans la journée : changer les serviettes, tirer les chasses d'eau
- Les jeux utilisés le plus souvent : poupées, lego, dinette...doivent être nettoyés à l'issue de chaque vacance.
- Nettoyage des lavabos des salles (ou des sanitaires) après chaque activité salissante (peinture, paillettes, colle, argile...)

Affaires personnelles des enfants :

➤ Un respect des affaires des enfants est attendu :

- Identifier les sacs et le contenu de celui-ci,
- Rassembler les affaires des enfants avant l'accueil des parents le soir afin d'éviter d'éventuels oublis ou de mobiliser un animateur et/ou un parent pour rechercher l'objet/vêtement perdu.

Respect des locaux et du matériel mis à la disposition des animateurs :

Que cela soit à l'occasion des temps périscolaires, des mercredis ou des vacances, nous cohabitons avec d'autres acteurs éducatifs : équipe enseignante, équipe périscolaire, ATSEM. Le respect des locaux et du matériel fait donc partie pleinement des missions d'un animateur.

- Remettre en état les salles utilisées à l'occasion des temps d'accueil
 - Les tables, bureaux, tableaux devront être nettoyés à l'issue de chaque temps d'accueil
 - Les régies ou armoires de matériel doivent être respectées et rangées à l'issue de chaque journée
 - Le matériel mis à votre disposition doit être :
- Nettoyer après chaque activité,
 - Contrôler : vérifier qu'il ne manque aucune pièce
 - Ranger à sa place

Lorsqu'un matériel est défectueux, il doit être jeté et vous devez en informer la direction.
Sauf autorisation d'un enseignant ou d'une direction d'école, vous ne pouvez pas utiliser le matériel de l'école, ou de la classe. Il est de votre responsabilité que l'ensemble des affaires des enseignants soient restitués dans l'état dans lequel il a été trouvé.

Savoirs faire et être attendus sur le poste :

Savoir-faire :

- Encadrement et gestion d'un groupe d'enfant
- Animation d'un groupe et/ou d'une activité
- Communication collective et individuelle
- Sécurité des enfants
- Pédagogie
- Travail en équipe

Savoir- être :

- Ecoute
- Communication orale et écrite
- Disponibilité
- Rigueur
- Créativité
- Organisation et méthode
- Respect du public, de l'équipe, des projets de service et pédagogique, de votre hiérarchie
- Ponctualité

Les missions recensées dans cette fiche ne constituent qu'un « instantané » du poste.
À tout moment, le supérieur hiérarchique peut-être conduit à les compléter et / ou en adapter le contenu en fonction de l'évolution des missions ou objectifs dévolus au service.

Date de prise de fonctions :

- Prise de fonctions à compter du 26/08/2026

Rémunération :

- Smic horaire

Modalités de candidature :

- Lettre de motivation + CV à adresser à Monsieur le Maire de Brignoles, 9 Place Carami, BP 307, 83 170 BRIGNOLES ou à recrutement @ brignoles.fr avant le 20/08/2026